

## Une votation à double tranchant

**Un «non» le 25 septembre remettrait en question les conditions de l'élargissement de la libre circulation négociées avec Bruxelles ainsi que les mesures d'accompagnement revendiquées par les syndicats.**

**L**e 21 mai 2000, plus de deux tiers des votants acceptaient les premiers accords bilatéraux avec Bruxelles. Dans ce paquet figurait l'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP), conclu non seulement entre la Suisse et la Communauté européenne (CE), mais également avec les quinze Etats qui étaient alors membres de la CE. Au contraire des autres accords, l'ALCP a une nature «mixte», c'est-à-dire que la Suisse a pour partenaires non seulement la CE mais aussi les différents Etats membres.

Logiquement, toute adhésion de nouveaux Etats à la CE doit entraîner une modification de l'ALCP pour que ces Etats y soient associés. Si le champ d'application des accords avec l'Europe s'étend en règle générale automatiquement en cas d'élargissement, tel n'est pas le cas de cet accord particulier. Au moment de ratifier l'ALCP, les Chambres fédérales ont d'ailleurs précisé que toute extension de l'ALCP à de nouveaux Etats devait faire l'objet d'un arrêté soumis au référendum. L'UDC voulait à tout prix éviter le risque d'un élargissement automatique; l'argument avait alors convain-

cu une majorité de députés. En cas de référendum, le peuple pourrait donc être appelé à se prononcer après les prochains élargissements de l'Europe, notamment après l'adhésion de la Roumanie et de la Bulgarie prévue en 2007. Le mythe du plombier, qu'il soit polonais, roumain ou même turc, a donc de beaux jours devant lui.

Pour l'instant, le 25 septembre, c'est l'extension de l'ALCP aux dix Etats devenus européens le 1<sup>er</sup> mai 2004 qui est soumise aux urnes: vers l'Est, mais aussi vers la Méditerranée, puisque Chypre et Malte sont parmi les nouveaux adhérents. Formellement, cette extension fait l'objet d'un protocole entre la Suisse et la CE, qui a reçu des nouveaux Etats membres la compétence de négocier en leur nom leur adhésion à l'ALCP. Les parlements nationaux des dix Etats concernés ne se prononcent donc pas sur la libre circulation avec la Suisse. Ce protocole permet notamment à la Suisse d'imposer aux nouveaux membres des délais transitoires avant l'application pleine et entière de la libre circulation.

*continue en page 2*

### Sommaire

Le marché intérieur risque une dérégulation vers le bas.  
*page 2*

Les déductions fiscales profitent aux riches.  
*pages 3*

Le diagnostic préimplantatoire bientôt autorisé.  
*page 4*

L'intégrations des étrangers en statistiques.  
*page 5*

Léman bleu file de mauvaises ondes.  
*page 6*

Reportage depuis la Conférence internationale du travail.  
*page 7*

ArtBasel fait son marché.  
*page 8*

### Fiscalité

L'imposition individuelle, votée par le National, risque de faire les frais de la lenteur des institutions suisses et de l'incapacité de la classe politique de passer à l'action.

*Edito page 3*

# L'ouverture au pire

**Le projet voté par le National entend éliminer le protectionnisme cantonal. En réalité, il risque fort de démanteler toute réglementation au sein des professions visées au profit d'un nivellement vers les législations moins contraignantes.**

Le projet de modification de la loi sur le marché intérieur (LMI), adoptée par le Conseil national, partait d'une préoccupation juste, faire tomber les barrières protectionnistes qui existent encore entre les cantons. La méthode adoptée, à savoir la généralisation du «principe de provenance» aux filiales d'entreprises ayant leur siège dans un autre canton, aura cependant des effets pervers et représente une hérésie institutionnelle.

Avec cette nouvelle mouture, un restaurateur valaisan pourra ouvrir un établissement dans le canton de Berne sans respecter les exigences légales bernoises en matière de formation. Il suffira qu'il se conforme à la loi valaisanne, laquelle n'exige pas de formation. Et si un jour ce restaurateur ferme son échoppe en Valais, il pourra continuer à exploiter son restaurant à Berne aux conditions du droit valaisan. Avec cette révision, on introduit l'application extraterritoriale du droit cantonal, mais en prévoyant qu'il incombe aux autorités du canton de destination de surveiller ce qui se passe chez elles. Dans

l'exemple mentionné, il appartiendra donc aux autorités bernoises de surveiller le respect de la loi valaisanne.

## Une loi unique

Cette révision de la LMI provoquera de fait un extraordinaire imbroglio juridico-administratif, du moment que chaque canton non seulement devra appliquer ses propres lois, mais aussi celles des vingt-cinq autres. Soit potentiellement 676 constellations de jurisprudence. Il était pourtant possible de faire nettement plus simple, car l'article 95 de la Constitution confère à la Confédération la compétence de «légiférer sur l'exercice des activités économiques lucratives privées». Les Chambres fédérales pouvaient donc adopter une loi fédérale unique en remplacement des vingt-six législations cantonales, comme c'est déjà le cas pour certaines professions.

Les partisans à tout crin du marché ne s'en sont pas cachés: ils voient dans le mécanisme adopté un puissant levier pour démanteler toutes les réglementations, du fait que les cantons les plus exigeants seront obligés de s'aligner vers le bas pour éviter de discri-

miner leurs propres ressortissants. Les promoteurs de la LMI voulaient éviter tout débat sur une réglementation fédérale unique. Car un tel débat aurait montré qu'un certain nombre de règles sont dans l'intérêt général. Par exemple, qu'il est sage d'exiger des cafetiers-restaurateurs un minimum de formation préalable, ne serait-ce que pour les sensibiliser au respect des règles d'hygiène. Ou qu'il est raisonnable de demander aux naturopathes d'avoir des connaissances élémentaires de médecine, pour protéger les malades de la charlatanerie. L'enjeu n'est pas anodin, lorsqu'on sait que certains cantons n'exigent aucune formation pour l'ouverture d'un tel cabinet et pourront donc servir de port d'attache aux guérisseurs les plus douteux.

Visiblement, les fans du marché oublient que pour fonctionner, celui-ci a besoin de fiabilité et de confiance, en particulier dans les domaines où le client n'est pas en mesure d'évaluer d'emblée la qualité. Mais l'idéologie néo-libérale ne tolère pas la notion d'intérêt général, considérée comme un vulgaire obstacle technique au commerce. *rn*

## Suite de la première page

### Une votation à double tranchant

En cas de résultat négatif le 25 septembre, les ressortissants des nouveaux Etats membres ne seraient pas traités par la Suisse de manière égale à ceux des quinze membres initiaux. Cette situation pourrait conduire nos partenaires à vouloir dénoncer l'ALCP. Cette résiliation ne peut toutefois intervenir qu'à des conditions restrictives. Bien qu'ils soient des parties contractantes, les Etats membres ne peuvent pas décider individuellement de renoncer à l'ALCP.

Seule la CE, par une décision prise à l'unanimité du Conseil, pourrait en arriver à cette extrémité. Cette dénonciation entraînerait six mois plus tard la caducité des six autres accords ratifiés en 2000 par l'application de la clause «guillotine».

Le vote du 25 septembre 2005 comporte donc un enjeu international important. Mais ce n'est pas le seul: l'arrêté soumis au vote contient également diverses modifications législatives, politiquement nécessaires mais pas ju-

ridiquement indispensables, pour mettre en œuvre la libre circulation avec les nouveaux Etats membres. Il s'agit d'améliorer certaines dispositions du droit du travail: information écrite du travailleur, extension facilitée des conventions collectives et comblement de lacunes dans les domaines de la location de services et des travailleurs détachés. Tous les travailleurs en bénéficieraient et pas seulement ceux provenant des pays auxquels l'ALCP serait étendu.

Ces mesures d'accompagnement sont l'aboutissement d'un processus politique interne qui ne concerne pas directement nos partenaires européens. Un résultat négatif au début de l'automne remettrait donc en question non seulement les conditions de l'élargissement négociées avec Bruxelles mais aussi le résultat de la négociation interne entre patronat et syndicats. De quoi réfléchir à deux fois avant de pratiquer la politique du pire. *ad*

# Un grand désordre qui profite aux riches

**La déduction sur le montant d'impôt dû, et non sur le revenu imposable, avec des subventions ciblées, réduirait les inégalités de traitement entre les contribuables.**

Lors de la session parlementaire d'été, les conseillers nationaux ont clairement opté pour la taxation séparée des conjoints. Cette réforme va enfin concrétiser l'exigence d'égalité de traitement entre couples mariés et concubins. Mais pour réaliser une pleine égalité devant l'impôt, cette réforme doit aussi mettre de l'ordre dans la jungle des déductions fiscales.

Remplir sa déclaration fiscale est une opération douloureuse. Aussi, après l'addition de tous ses revenus, le contribuable ne rechigne-t-il pas devant l'effort exigé pour recenser toutes les déductions admissibles. Mais tous les contribuables ne disposent pas des mêmes possibilités de déduire de leurs revenus des frais et autres charges. En effet, en contradiction flagrante avec le principe de la progressivité de l'impôt, les contribuables aisés peuvent mieux que les autres alléger leur revenu imposable. Illustration avec la situation genevoise, sur la base d'une évaluation publiée en 1998\*.

## Les déductions liées à la dépense

Pour l'année fiscale 1997, la diminution des recettes liée aux déductions fiscales avoisina 1,5 milliard de francs. Du côté des contribuables, les déductions engendrent une économie moyenne d'impôt de 4823 francs pour la tranche de revenu jusqu'à 20000 francs et de 37805 francs pour la tranche comprise entre 200000 et 500000 francs. Cette forte progression du montant de l'impôt économisé en fonction du niveau du revenu provient du fait que la plupart des déductions dépendent totalement ou partiellement de la dépense, et non du niveau du revenu.

Par ailleurs l'évaluation genevoise a mis en évidence une foison d'accords passés entre l'administration fiscale et certains contribuables, des entreprises et des corps de métier. Ces accords

portent sur des déductions forfaitaires admises au titre de frais professionnels. Ils concernent des cadres d'entreprise - notamment les banques et les multinationales - les taux admis variant selon les établissements. Par ailleurs une quarantaine de corps de métiers - assureurs, policiers, avocats, enseignants, médecins, prêtres, vendeurs de voitures, etc. - ont obtenu des déductions forfaitaires fixes ou proportionnelles au revenu. Cette pratique opaque favorise une double inégalité de traitement - entre les bénéficiaires d'une part et entre ces derniers et les contribuables qui ne sont pas au bénéfice de tels accords - et viole le principe de la capacité contributive.

Les déductions fiscales ne reflètent pas une politique cohérente d'imposition. Elles résultent de circonstances historiques et répondent à des motifs variables - clientélisme, politique sociale et familiale. Au total elles s'avèrent peu efficaces en terme de justice fiscale. Adoptées pour soulager ou favoriser certains groupes de contribuables, elles en favorisent d'autres alors que chacun croit faire une bonne affaire.

La manipulation de la taxation, pour quelque motif que ce soit - social, économies d'énergie, protection de l'environnement - produit inmanquablement des inégalités de traitement et des effets pervers, en particulier en affaiblissant la progressivité de l'impôt. Le crédit d'impôt - déduction sur le montant d'impôt dû et non sur le revenu imposable - et la subvention ciblée répondent mieux à ces objectifs non fiscaux. jd

\*Commission externe d'évaluation des politiques publiques, *Politique cantonale en matière de déductions fiscales*, 23 décembre 1998.

Tous les rapports de la commission sont disponibles sur le site [www.geneve.ch/cepp](http://www.geneve.ch/cepp)

Edito

## Intendance et politique

Le temps de réaction du Parlement suisse est, pour le moins, lent. Il y a un an déjà que le peuple, à l'appel des cantons, rejetait le «paquet fiscal». Mais ce n'est qu'à cette session d'été que le Conseil national en a débattu. Quelle leçon tirer de cet échec? Une des composantes du paquet concernait l'imposition du couple. C'était une mise en forme d'une exigence du Tribunal fédéral. Dans un jugement, il avait considéré qu'un couple marié ne pouvait pas être imposé plus fortement que deux concubins disposant du même revenu. Le jugement date de 1984. Il tourne à petite vitesse, le monde législatif helvétique.

Le Conseil national a, cette fois-ci, fait un choix apparemment clair. Après débat, il a retenu l'imposition indépendante de l'état civil. Chacun est taxé individuellement, selon son revenu et sa fortune. Le vote fut net: 114 pour, 53 contre. Socialistes et radicaux constituent le noyau de cette majorité. La détermination politique devrait donc entraîner une exécution rapide. Nenni! probablement, rien ne sera mis en place avant dix ans. Et encore...

Les cantons ont fait savoir que l'intendance n'est pas en mesure de suivre. Leur administration fiscale devra analyser un million de déclarations supplémentaires de revenus, un million de demandes de ristourne de l'impôt anticipé, sans parler de la difficulté juridique de répartir entre deux conjoints la fortune commune. Comme on ne peut pas attendre dix ans, il faut introduire des allègements immédiats; et le PDC revient avec la vieille formule du «splitting», espérant un provisoire définitif.

Mais Hans-Rudolf Merz, que dit-il? Qu'il va présenter d'abord un projet soulageant les actionnaires, qu'il prendra en considération l'allègement du couple, mais dans un cadre financier global raisonnable. Par quoi il faut comprendre que le pain donné aux actionnaires sera pour une part enlevé de la bouche de la famille.

En fin de compte, le National s'est livré à un exercice théorique au lieu de faire de la politique pratique. Elle aurait exigé qu'il fixe une date limite pour la mise en application de l'imposition individuelle et qu'il choisisse lui-même ses priorités, l'allègement des actionnaires n'étant ni urgent, ni même justifié. Mais cette politique n'aurait pas recueilli la même majorité trompeuse, car la vérité politique est pratique, c'est-à-dire qu'elle se juge à l'action. ag

# Mettre toutes les chances du bon côté

**Les Chambres ont franchi le premier pour éviter les incertitudes du test prénatal aboutissant, dans le pire des cas, à l'avortement.**

La législation helvétique sur la procréation médicalement assistée (LPMA) est l'une des plus restrictives du continent. Avec en toile de fond une initiative populaire qui visait l'interdiction pure et simple des «bébés éprouvettes», le débat législatif avait abouti à des résultats très prudents. Ainsi, la loi interdit deux pratiques courantes dans la plupart des pays européens: le diagnostic préimplantatoire et le don d'ovule.

Cinq ans après le clair refus de l'initiative, une majorité du Conseil national souhaite faire sauter le premier de ces verrous: une motion pour l'autorisation du diagnostic préimplantatoire a franchi non sans mal un premier cap lors de la dernière session. Sur le plan politique, ce débat a révélé un drôle de clivage au sein de la gauche: si les Alémaniques restent en majorité braqués par une phobie pathologique des techniques génétiques, seuls des députés romands de gauche favorables au diagnos-

tic préimplantatoire sont intervenus publiquement. Le plaidoyer vibrant de l'écologiste Luc Recordon (VD), qui sait mieux que personne ce que Dame Nature peut avoir d'inégalitaire, a peut-être fait pencher la balance du bon côté.

L'autorisation du diagnostic préimplantatoire mettrait fin à une incohérence. Actuellement, les couples où le risque de transmission génétique d'une maladie est élevé peuvent procéder à un test prénatal au cours des douze premières semaines de grossesse: suivant le résultat, ils peuvent recourir à l'avortement. Celui-ci est ainsi «favorisé» par rapport à la sélection d'un ovule fécondé avant son implantation dans l'utérus. Les couples qui en ont les moyens préfèrent éviter cette tragique roulette russe et recourent hors de nos frontières à une fécondation in vitro avec diagnostic préimplantatoire, en assumant les coûts que cela suppose. A l'injustice génétique s'ajoute ainsi une discrimination financière.

Si le Conseil des Etats approuve également cette motion, le Conseil fédéral sera chargé de préparer une révision législative. Le gouvernement pourrait saisir cette occasion pour revenir sur la seconde interdiction insoutenable de la LPMA, celle du don d'ovule. La loi actuelle, qui permet le don de sperme mais pas celui d'ovule, est discriminatoire. Comment expliquer que la stérilité masculine n'empêche pas la procréation mais que la stérilité féminine serait irrémédiable? Au contraire de l'Italie, la Suisse serait ainsi sur la voie du progrès, n'en déplaise à un commentateur indésirable de la vie politique suisse au Vatican. *ad*

«Faire un enfant, c'est prendre une terrible responsabilité; ne pas tout faire pour que cet enfant ait toutes les chances de son côté, c'est une terrible façon de ne pas assumer ses responsabilités» (Luc Recordon à la Tribune du Conseil national, 16 juin 2005).

## Patrons: un sens politique défaillant

Pour Peter Brabeck, patron de Nestlé, les politiciens ont perdu toute crédibilité et affichent un ton hostile à la concurrence. André Kudelski menace de transférer sa production aux Etats-Unis si les conditions générales continuent à se détériorer en Suisse.

Quant à Rolf Dörig, le chef de Swiss-Life, il dénonce les pressions «boulevardiques» et inspirées de la lutte des classes qui s'exercent sur l'économie. Ces trois messieurs, inspirés par l'adage selon lequel «la meilleure défense c'est l'attaque», ont-ils voulu ainsi riposter aux critiques des politiques à l'égard des rémunérations hors de proportions de certains grands patrons? Si c'est le cas, ils seraient bien inspirés de prendre un cours de communication. Car leurs messages n'auront qu'un médiocre impact.

Premièrement, la Suisse, en comparaison internationale, connaît un droit du travail et une fiscalité très favorables à l'économie. Deuxièmement, le Parlement et le Conseil fédéral prêtent une oreille très attentive aux desiderata des entreprises. Troisièmement, l'opinion publique est beaucoup plus préoccupée par les suppressions d'emplois dans des entreprises florissantes, entreprises dont les dirigeants s'octroient simultanément des salaires princiers.

Par ailleurs, ces interventions s'avèrent particulièrement maladroites au moment où démarre la campagne sur l'extension de la libre circulation des travailleurs. L'image d'acteurs sociaux se chamaillant ne va guère contribuer à convaincre le corps électoral de l'importance de cet accord. *jd*

## Rectificatif

Dans l'article consacré à Vahé Godel, paru la semaine passée, nous avons ajouté à tort le nom de Jacques Chessex alors qu'il s'agissait de Jean-Jacques Rousseau. Nous nous en excusons auprès de l'autrice et des lecteurs. *red.*

### IMPRESSUM

Rédacteur responsable:  
**Jacques Guyaz (jg)**

Rédaction:  
**Marco Danesi (md)**

Ont collaboré à ce numéro:  
**Alex Dépraz (ad); Jean-Daniel Delley (jd)**  
**Ursula Gaillard; André Gavillet (ag)**  
**Roger Nordmann (rn)**  
**Jean Christophe Schwaab (jcs); Albert Tille (at)**

Responsable administrative:  
**Anne Caldelari**

Impression:  
**Imprimerie du Journal de Sainte-Croix**

Administration, rédaction:  
Saint-Pierre 1, cp 5863, 1002 Lausanne  
Téléphone: 021/312 69 10

E-mail:  
redaction@domainepublic.ch  
administration@domainepublic.ch

[www.domainepublic.ch](http://www.domainepublic.ch)



# Bonheurs et malheurs de l'intégration

**Deuxième volet consacré à une étude statistique des migrations en Suisse. Désormais établis, depuis une, voire deux générations, les immigrés apprennent, parfois durement, à vivre en Suisse sans oublier leurs origines.**

**A**vec le temps, l'immigration devient plurielle tout en se stabilisant, à la barbe d'un retour rapide promis, espéré mais rarement réalisé. Parallèlement à la présence continue et discrète des Français, des Allemands et des Autrichiens (13% de tous les immigrés), Italiens et Espagnols, deux tiers de la population étrangère au début des années septante, partagent désormais la place avec les Portugais, les Turcs et les ressortissants d'ex-Yougoslavie. Les Balkans font même jeu égal avec la Péninsule. Par ailleurs les cadences des migrations se resserrent. L'Italie a fourni de la main-d'œuvre pendant vingt-cinq ans, alors que Portugal et ex-Yougoslavie ont livré leurs quotas de travailleurs en moins de dix. Si l'origine se diversifie, la destination sur le marché du travail varie peu. Bâtiment, hôtellerie et agriculture occupaient jusqu'en 1995 neuf saisonniers sur dix. Les emplois

stables, outre les trois secteurs traditionnels, se comptent également dans les services domestiques, dans l'industrie textile et dans le domaine de la santé. Les activités techniques et scientifiques, plutôt marginales, attirent depuis une dizaine d'années davantage d'étrangers bien qualifiés et friands d'une mobilité accrue.

## Tous permis C

Séjours durables, foisonnement des nationalités, craintes de la population autochtone, poussent l'intégration, longtemps négligée, sur le devant de la scène. Etienne Piguet, dans *L'Immigration en Suisse depuis 1948* (Seismo, 2005), explore également le degré d'insertion des migrants dans la société suisse. Il laisse de côté les aspects culturels (modes de vie, langues, systèmes de valeurs), trop complexes pour les indicateurs statistiques à sa disposition, parfois fragmentaires.

Tout d'abord, le permis C se généralise (trois quarts des résidents immigrés aujourd'hui, contre 25% en 1960). En même temps, la proportion des étrangers nés en Suisse, la durée de séjour et les naturalisations ont pris l'ascenseur. Seule exception, les ressortissants des pays européens voisins, champions d'incursions rapides sur le marché du travail helvétique.

Plutôt jeunes à leur arrivée, les migrants ont vieilli au fil des saisons et mis au monde des enfants (plus de 800 000). Les âges des Suisses et des étrangers se sont rapprochés. Même si les Turcs qui dépassent cinquante ans sont rares, en raison d'une forte natalité et d'un certain penchant pour la naturalisation. Et les Nord-Américains affichent plutôt entre trente et quarante ans, trahissant l'importance de séjours de courte durée. Parallèlement, les mariages mixtes contribuent au brassage des individus et des nationalités, surtout pour les groupes culturellement proches des Suisses. Les Sri Lankais se marient neuf fois sur dix entre eux, les Italiens choisissent au contraire six fois sur dix un conjoint suisse.

## Des formations élémentaires

Quant au niveau de formation, bien qu'il s'améliore d'une génération à l'autre, tout autant que la maîtrise de la langue d'accueil, notamment pour les «secondos» espagnols et italiens, il reste le plus souvent sommaire pour les ressortissants des régions du sud de l'Europe et de la planète. Plus grave encore, les élèves turcs,

portugais et d'ex-Yougoslavie, souvent nés en Suisse, souffrent davantage de difficultés scolaires liées à leurs origines sociales modestes, alourdis par l'apprentissage problématique du français, de l'allemand ou de l'italien. La cune qu'ils partagent avec les Anglo-Saxons, qui profitent cependant de l'usage diffus de l'anglais en Suisse. Finalement, peu parmi ceux-là accèdent aux fonctions dirigeantes. L'emploi non qualifié reste pour la plupart la règle. Tout le contraire des Européens et des Américains du Nord, riches en diplômes et destinés aux sommets des hiérarchies et des revenus.

Dans l'ensemble, les travailleurs immigrés, et surtout leurs descendants, quittent peu à peu les activités économiques de leurs débuts pour investir l'ensemble des branches. Mais le mouvement est lent à se dessiner et ne touche pas tous les groupes de la même manière. Si Italiens et Espagnols s'en sortent honorablement, désormais embauchés dans les banques et les assurances, Portugais et ex-Yougoslaves piétinent toujours aux marges du système productif, victimes d'une ségrégation tenace et des bas salaires, légués par une scolarisation défailante.

En conclusion, des séjours et des statuts stables améliorent les chances d'une intégration réussie. Mais le temps n'est pas tout puissant. Des interventions s'imposent toujours. Des cours de langues aux droits politiques, l'action en faveur de immigrés doit se renforcer et engager toute la société. *md*

## La naturalisation en question

Devenir Suisse n'est pas simple, malgré les facilitations introduites au fil du temps et des combats politiques sur le plan fédéral et cantonal. Or Etienne Piguet remarque qu'en l'absence de toute naturalisation les résidents étrangers représenteraient un quart de la population totale (20% aujourd'hui). Par contre, avec un droit du sol pour les enfants et une naturalisation automatique après cinq ans de séjour pour tout le monde, la proportion d'immigrés chuterait à 3%. Toutefois, c'est le recours massif à la naturalisation qui a presque effacé des statistiques les 14 000 réfugiés d'ex-Tchécoslovaquie accueillis en Suisse à partir de 1968. A l'heure actuelle, leur effectif ne dépasse guère les 4 000 personnes.

# Un ciel noir pour Léman Bleu

**Dans un climat de confrontation, la TV locale genevoise peine à se restructurer. A l'inverse, la future chaîne vaudoise saisit au vol les avantages promis par la nouvelle loi sur la radio et la télévision.**

Les TV locales sont nées avec de petits moyens. Soutenues la plupart du temps par des communes, elles ont apporté un service de proximité réel, mais limité. La progression attendue des recettes publicitaires n'a pas eu lieu. La nouvelle loi radio-TV a pris en compte cette expérience mitigée. Elle exige le regroupement des trop petits diffuseurs et leur accorde une part grandissante de la redevance. Trois stations locales vaudoises ont rapidement décidé de fusionner. Les diverses autorités communales acceptent de se dessaisir d'une partie de leurs prérogatives et s'allient avec Edipresse qui apporte ses importants moyens économiques et son savoir-faire en matière d'information. C'est une opération «gagnant/gagnant». L'éditeur prend pied dans le secteur grandissant de l'audiovisuel. Les communes s'assurent, par leur participation minoritaire, de la pérennité d'une information de proximité. Les téléspectateurs bénéficieront d'une chaî-

ne plus complète et crédibilisée par une structure professionnelle renforcée.

## Le Français plutôt que le Vaudois

La TV locale genevoise a eu, d'emblée, de meilleurs atouts que celles des autres cantons. Elle peut s'adresser à un auditoire potentiel nombreux et relativement homogène. Diffusant dans une riche métropole bancaire et internationale, elle aurait pu attirer les annonceurs. Mais la TV Léman Bleu, contrôlée majoritairement par la ville de Genève directement et à travers son réseau câblé, a accumulé les déboires et les insuffisances. Un directeur a confondu copinage, information et acquisition publicitaire. Une tentative de redresser la barre avec une structure rédactionnelle capable de diffuser une information crédible a échoué, faute de moyens. La structure actuelle n'est plus vivable. L'éditeur lausannois Edipresse, puis le français Hersant, se sont proposés pour profes-

sionnaliser la chaîne et imiter la solution vaudoise. La confrontation entre ces repreneurs potentiels a déclenché de surprenantes interrogations sur le caractère plus ou moins authentiquement genevois des deux prétendants. Genève a finalement tranché. Le sauveteur français paraît moins menaçant que le vaudois. Mais la confiance a ses limites. La ville de Genève entend rester majoritaire dans la nouvelle société, un rôle qui ne lui a pourtant pas particulièrement réussi jusqu'à maintenant. Et c'est le blocage. Car l'OFCOM, compétente pour proposer l'octroi de la concession, estime que l'autonomie de la chaîne dans la conception des programmes n'est pas garantie. Non sans raison. La position dominante d'une autorité publique est supportable dans une TV naissante qui limite son intervention politique à la retransmission des débats d'un législatif. Elle n'est plus acceptable lorsque les ambitions d'un média sont plus larges. at

## Musées

### Entre mécénat et service public

L'ouverture du ZPK, le centre Paul Klee à Berne, abrité par l'étonnante architecture de Renzo Piano, met une fois de plus en évidence l'aspect à la fois très américain du modèle suisse de construction des grands musées et leur gestion fort européenne. Les quatre institutions majeures ouvertes depuis 1992 ont été pratiquement financées en totalité par des investisseurs privés.

Les soixante-cinq millions de francs du bâtiment de la fondation Beyeler sont sortis de la poche du fondateur éponyme. Le musée Tinguely de Bâle est un don de quarante millions de l'entreprise Roche. La fondation Rosengart de Lucerne s'est financée elle-même et Maurice Müller, l'inventeur de la prothèse de hanche, a donné en

argent et en nature plus de cent millions pour le musée Paul Klee. C'est à qui dotera sa ville de l'institution la plus spectaculaire et la plus prestigieuse dans un système quasi américain, qui n'existe nulle part ailleurs en Europe avec une telle intensité.

S'agissant des frais d'exploitation, le rôle des pouvoirs publics redevient important. A Riehen, chez Beyeler, la commune prend à sa charge l'entretien du parc et de la maison Borrower, et le canton de Bâle-Ville a contribué pendant les dix premières années aux frais de fonctionnement à hauteur de 1,5 million par année. Aujourd'hui la fondation est en difficulté et peine à trouver l'équilibre financier. Il est prévu que les collectivités paient 4,3 millions par an pour

le fonctionnement du Centre Paul Klee, mais il manque toujours un million par année selon le magazine *Bilan* et la convention doit être renouvelée en 2007.

Aux Etats-Unis, les grands musées fonctionnent sans subventions et doivent couvrir leurs frais. C'est sans doute l'étroitesse du marché et du bassin de population qui rend ce modèle inapplicable en Suisse. Les institutions alémaniques, même situées dans des villes de taille moyenne, sont du niveau des très grandes métropoles. La Suisse romande est en revanche totalement hors-jeu. A l'aune de Beyeler, de Rosengart ou du ZPK, l'impossibilité de trouver un financement privé allant au-delà de vingt millions sur quarante pour le futur musée cantonal des Beaux-Arts de

Lausanne, ainsi que les nombreuses réticences politiques, doivent sembler dérisoires. Et Genève ne semble guère mieux lotie.

Pourtant les très riches ne manquent pas en Suisse romande, mais le sport chic - voile, golf ou équitation - semble les inspirer davantage. Et puis il y a toutes ces grandes fortunes étrangères imposées au forfait, discrètement installées non loin du Léman. Est-il impossible de leur faire comprendre que bénéficier de la tranquillité fiscale, c'est bien, mais qu'un geste à l'égard des institutions du pays qui leur permet de vivre discrètement, ce serait encore mieux? En fait, c'est sûrement impossible. Si ces gens étaient soucieux du bien public, ils n'auraient bien sûr pas quitté leur pays. jg

# Les tribulations d'un délégué

**Au cœur de la rencontre organisée par le Bureau international du travail, le participant découvre les rouages d'une grande machine à négocier.**

Le novice plongé dans le creuset de la Conférence internationale du travail (CIT), organisée à Genève du 31 mai au 16 juin 2005, regrette d'emblée de ne pas disposer du don d'ubiquité, qui lui permettrait d'assister à toutes les séances, conférences, débats, projections de films qui ont lieu en même temps sur des sujets tous plus intéressants les uns que les autres. Son dilemme est cruel, quand un débat public sur le sujet-phare de la sous-commission au sein de laquelle il siège est organisé en même temps que l'ouverture de la séance plénière (dont le décorum mérite le détour). Et plus cruel encore lorsque la réception organisée par le président de la conférence, dont les petits-fours viendraient à point nommé après une journée de discussions intenses, tombe en même temps que la séance du soir de ladite sous-commission, séance plénière tripartite où les amendements patiemment préparés et défendus au sein de la délégation des travailleurs devront trouver grâce aux yeux des représentants des employeurs et des gouvernements.

\*\*\*

Vient ensuite la recherche des salles de réunion. Le «bulletin quotidien» de la Conférence indique certes dans quelle salle a lieu la séance convoitée. Mais le Palais des Nations est labyrinthique et il faut un certain temps pour intégrer parfaitement la logique des lieux. En outre, aucun plan de la situation des salles n'est distribué ou affiché. Il faut alors s'en remettre aux habitués,

ou suivre les flux de participants en tentant d'y reconnaître un (parmi plusieurs dizaines) des membres de la sous-commission où l'on siège. Une fois devant une salle dont on sait qu'elle abrite une réunion sur le sujet voulu, encore faut-il pouvoir y entrer. En effet, de jeunes huisseries veillent qu'aucun délégué des travailleurs n'ait accès à une réunion d'une délégation d'employeurs et qu'aucun des deux ne vienne mettre son grain de sel dans une réunion de délégations gouvernementales. Il est vrai que les pauvres ont déjà suffisamment de peine à se mettre d'accord entre elles. A l'Organisation internationale du travail (OIT), le tripartisme est la règle, mais l'on s'accorde d'abord entre pairs avant d'aller croiser le fer avec les autres partenaires sociaux.

\*\*\*

Lorsqu'il aura résolu le dilemme de son programme journalier (et découvert où a lieu la réunion sur laquelle il a jeté son dévolu), le délégué ou conseiller technique pourra s'intéresser aux autres délégations. Les pays arabes font rarement une intervention, quel que soit le sujet, sans aborder, d'une façon ou d'une autre, l'occupation de la Palestine. Le porte-parole du gouvernement chinois commence son intervention par un proverbe et la délégation des travailleurs de ce même pays, composée de syndicalistes à la botte du Parti, s'essaye au militantisme en distribuant des tracts vantant les mérites de son candidat au conseil d'administration du Bureau international du travail (BIT). Et goûtent aux

joies du débat démocratique postélectoral en distribuant d'autres tracts condamnant sur un ton scandalisé à la fois non-élection de leur champion et la position «aux relents de guerre froide» de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), qui a eu l'audace de ne pas le recommander au collège électoral des travailleurs. Mais aucun membre de la délégation de l'empire du Milieu n'avouera que les quelques cent millions de membres de son organisation sont bien souvent forcés d'adhérer à ce qui s'apparente plus à une émanation du Parti unique qu'à un syndicat libre.

Il n'y a pas que les délégations asiatiques à se plier à certains clichés. Au sein des délégations ukrainiennes, la cravate orange est de rigueur. Malheureusement, le ton d'apparatchik aussi. Quant aux délégations gouvernementales des pays européens, elles sont les premières à se plaindre de la longueur des débats. Mais détiennent le record

d'interventions inutiles et d'amendements ne traitant que de détails vains, parfois sur des virgules.

\*\*\*

Entre deux événements, le magnifique parc de l'ONU, ses paons (qui, depuis qu'il y a aussi des femelles dans leurs rangs, ne renversent paraît-il plus les cyclistes), la vue sur le lac, et surtout les intéressantes discussions de couloir avec les membres des autres délégations font que l'on oublie d'aller visiter le siège du BIT, qui n'est pourtant situé qu'à quelques encablures du Palais des Nations. Mais peut-être est-ce une bonne chose pour la réputation de l'organisation? Ainsi, les délégués, qui dissertent en grande partie de l'application des normes internationales du travail et de leur amélioration, ne liront pas les affiches rappelant que l'institution n'est elle-même pas exemplaire en matière de respect des droits syndicaux de son personnel. *jcs*

## OIT et BIT

L'OIT a été créée par le traité de Versailles (1919), pour «promouvoir la justice sociale et notamment faire respecter les droits de l'homme dans le monde du travail». Elle élabore des conventions (185 dont 56 ratifiées par la Suisse) et des recommandations concernant les droits des travailleurs, les conditions de travail, l'accès au monde du travail, les droits syndicaux, etc. . . , veille à leur application et condamne les Etats qui ne les respectent pas. Sa structure tripartite (travailleurs, gouvernements et employeurs sont représentés au sein de toutes ses instances) est unique parmi les organisations internationales.

Le BIT, dont le siège est à Genève, est le secrétariat permanent, le centre de recherche et la maison d'édition de l'OIT. La Conférence internationale du travail a lieu chaque année et réunit les 177 Etats membres de l'OIT.

[www.ilo.org](http://www.ilo.org)

# Un jeu d'enfants

Le catalogue pèse deux kilos et demi. Art-Basel, la 36<sup>e</sup> édition a eu lieu du 15 au 20 juin, c'est du sérieux. La foire d'art contemporain, la plus importante de la planète - tout le monde le dit, donc c'est vrai - squatte le comptoir bâlois en long et en large avant de redoubler la mise en décembre à Miami Beach, Floride, USA. Et comme il faut être deux pour accoucher d'une vision, il y a l'UBS (sponsor durable depuis 1994) dans une euphorie gynécologique hors de prix, «you and us and Art Basel».

D'emblée, la promiscuité dévore les 275 exposants sélectionnés (pour environ 800 candidats) qui s'entassent dans de petites cases blanches anonymes (400 francs le mètre carré). Condamnée à la mitoyenneté, réservée aux petits propriétaires des zones villas, l'élite du commerce d'art prend sa revanche en alignant au kilomètre des milliers d'œuvres. Ce n'est pas le supermarché, mais la chambre d'enfant. On y célèbre la joie du désordre et de l'empilement. Et du jeu. Acheter et vendre (pour mille francs, pour

cent mille ou davantage), sans manquer d'espionner les concurrents.

Fatalement les jouets se mélangent, traînent par terre, perdent leurs pièces. Impossible de faire le ménage au milieu de 50 000 personnes enthousiastes. Tableaux et sculptures passent au mixer. Au bout, un mélange visqueux avale le fond et la forme. Une dame sautille d'une huile à l'autre et emporte les toiles de sa boulimie. Un couple rasé, en tutu rose, visite stand sur stand, otage d'un happening muet et compulsif. Les curieux maintiennent les professionnels. On veut les voir trafiquer art et argent. Mais l'un et l'autre circulent discrets en coulisse, souvent avant l'ouverture officielle. Il faut se contenter de rumeurs et d'histoires colportées. Les galeries de renom encaisseraient dix pour cent de leur chiffre d'affaire annuel pendant les cinq jours passés au bord du Rhin.

Une fois traversée la Messeplatz où se dandine un rectum géant transformé en bar à champagne (car «Art goes public» selon le diktat de l'art démocratisé), les prétendants

aux bourses fédérales 2005 baignent dans la solitude humide d'une halle rouillée. Pas de tapis rouge, pas de blabla. Le silence transpire du ciment brut. Les jeunes artistes suisses s'exhibent timidement à quelques pas du glamour cosmopolite. Ici, le vide gobe la beauté, c'est gratuit (à côté, l'entrée coûte trente francs), petite fleur aux voisins indigents, hors-jeu.

De retour chez les nantis, dans un entrepôt voisin, *Art Unlimited*, encore un rêve d'enfant tout puissant, défie la démesure. Ou l'étroitesse de la vie quotidienne, peut-être adulte. Contre l'angoisse et l'ennui, ou le stress salarié, voilà le monstrueux. Les installations brisent les murs et les frontières (slogan publicitaire entre Schengen et globalisation). Il y a une envie de cirque, d'action et de sueur, de sexe et de vidéo. Cependant la scène internationale sombre dans une kermesse inoffensive, bonne pour les médias (1700 journalistes accrédités) et les curriculums vitae. Dehors, les trams glissent indifférents sur Clarastrasse et le Riehenring. *md*

## Livre

### Un roman d'histoire vécue

**N**onna Adele est un morceau d'histoire vécue : celle d'une famille d'émigrés italiens établie à Zurich au début du XX<sup>e</sup> siècle, qui a animé la vie culturelle et politique de la colonie italienne locale, sous la menace permanente de l'épée de Damoclès que constituait pour elle et pour l'Europe le fascisme mussolinien.

Zurich 1909. Une institutrice quitte son Emilie natale pour rejoindre ses fils émigrés en Suisse. Adele Dezza Bertuzzi est la nonna d'Ettore Cella, le comédien, metteur en scène de théâtre et d'opéra, ami de Brecht et de Strehler, dont les amoureux du cinéma suisse se souviennent peut-être, parce qu'il joue le vendeur de mar-

rons italien dans *Bäckerei Zürcher* de Kurt Früh. Adele est aussi la mère d'Ettore Dezza, le rédacteur du journal socialiste *L'Avvenire dei Lavoratori* et fondateur du restaurant Cooperativo, à Zurich, le stamm des socialistes italiens d'alors, puis des socialistes tout court.

La vieille dame énergique se retrouve au milieu d'une tribu bouillonnante, qui travaille dur tout en militant contre la guerre et contre le fascisme. La famille incarne l'intégration progressive d'une communauté dans un quartier populaire de Zurich, depuis le travail à l'usine jusqu'à l'exploitation de deux magasins d'alimentation, en passant par la gestion d'une coopérative.

Se basant sur les récits volubiles d'une grand-mère magnifique et les mémoires d'un père militant, Ettore Cella-Dezza (né en 1913) fait revivre pour nous un demi-siècle de résistance et de lutte au quotidien.

C'est au cimetière, où elle se rend chaque fois que meurt un quidam à consonance italienne, que la nonna fait connaissance avec la vie tumultueuse de la plus ancienne colonie italienne de Suisse, car elle ne supporte pas l'idée qu'un compatriote puisse être enterré seul en terre étrangère. Et c'est en jouant aux cartes avec passion le soir qu'elle découvre les agissements des agents du fascisme...

Le père, militant, s'exprime dans le second volet de cette

page d'histoire vécue. *L'épée de Damoclès* raconte comment Enrico Dezza a tenu tête au consulat italien, soutenu les partisans, et perçu, depuis la Suisse, les exactions du régime fasciste. A la fin de sa vie, le socialiste explique à son «secondo» de fils ce qu'était l'Italie fasciste. Son récit nous fait découvrir une page peu connue de l'histoire européenne du XX<sup>e</sup> siècle, à jamais inscrite pourtant dans le tissu social et culturel de la Suisse.

Ursula Gaillard

Ettore Cella-Dezza, *Nonna Adele*, préface d'Anne Cuneo, traduit de l'allemand par Ursula Gaillard, Editions d'En Bas, avril 2005.